

Pastilles mites des vêtements X20



Effet curatif. Action immédiate. Les pastilles anti-mites, larves et acariens K.pro protègent efficacement vos manteaux, lainages et textiles pendant toute une saison tout en diffusant un léger parfum. Elles ne tachent pas.

Avantages produit

Élimine les mites et les larves des vêtements
Longue durée : Efficace 4 mois
Agréablement parfumées
Ne tachent pas
Utilisation pratique pour les tiroirs, les placards

CODE PRODUIT 3051
GENCODE 3365000030516
FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 4,5
Largeur UV cm : 12,5
Hauteur UV cm : 16

Poids Brut UV Kg : 0,181
Poids Net UV Kg : 0,163
Contenance X20

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Ne pas retirer le sachet pour éviter tout contact avec les mains. Placer quelques pastilles dans les tiroirs, sur la base des armoires ou parmi les vêtements (4 pastilles (24,8g) pour une armoire 2 portes, 1 pastille (6,2g) par tiroir). Pour les penderies, les pastilles peuvent se mettre directement dans les poches des vestes. Les pastilles ne s'évaporent pas, il convient de les remplacer au bout de 4 mois.

RECOMMANDATION

Le retrait des pastilles permet de stopper l'activité biocide. Pour éviter le contact avec les mains, ne pas retirer le sachet microperforé. Refermer la boîte après chaque utilisation pour conserver l'efficacité des pastilles.

Caractéristiques environnementales de l'emballage		
	% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
	Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
	Recyclabilité	information bientôt disponible
	Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
	Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
	Présence de perturbateurs endocriniens	NO
	Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit		
	Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
	Recyclabilité	NO
	Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de substances dangereuses	NO
	Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
	Présence de perturbateurs endocriniens	NO
	Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit			
Usage:	Éliminer les insectes	Support :	Mites des vêtements
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 4 mois de protection	Aspect :	SOLIDE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	4 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	IT	Rémanence :	Efficace 4 mois
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	02

01 - Craint le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne craint pas le gel
NC - non concerné

Données réglementaires	
COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P101 P102 P103 P273 P312 P501
PHASE H :	H410
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	NC
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/6107113-47526-07196-018823
ETIQUETTE PRODUIT:	

K-pro
Expert

Des solutions adéquates pour lutter contre
tous types d'insectes, développées d'après
l'étude de comportement des insectes et
testées en laboratoire indépendant et reconnu.

MITES DES VÊTEMENTS

Effet curatif. Action immédiate.
Les pastilles anti-mites, larves et acariens
K-pro protègent efficacement vos manteaux,
laines et textiles pendant toute une saison
tout en diffusant un léger parfum. Elles ne
tachent pas.

POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE

Ne pas retirer le sachet pour éviter tout
contact avec les mains. Placer quelques
pastilles dans les tiroirs, sur la base des
armoires ou parmi les vêtements (4 pastilles
(24.8g) pour une armoire 2 portes. 1 pastille
(6.2g) par tiroir). Pour les penderies, les
pastilles peuvent se mettre directement dans
les poches des vestes. Les pastilles ne
s'évaporent pas, il convient de les remplacer
au bout de 4 mois. Le retrait des pastilles
permet de stopper l'activité biocide. Pour
éviter le contact avec les mains, ne pas retirer
le sachet microperforé. Refermer la boîte
après chaque utilisation pour conserver
l'efficacité des pastilles.



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

ATTENTION Très toxique pour les
organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes
à long terme. En cas de
consultation d'un médecin,
garder à disposition le récipient
ou l'étiquette. Tenir hors de portée
des enfants. Lire l'étiquette avant
utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
en cas de malaise. Éliminer l'emballage et son
contenu en accord avec la réglementation
nationale en vigueur. L'emballage souillé et le
produit non utilisé doivent être éliminés en
déchetterie. Ne pas ingérer.
UFI : 3N5-SOYA-4000-WSU8



COMPOSITION :

Transluthrine (CAS 118712-89-3) : 0,5 g/kg.

Type de formulation : pastille.

Type de produit : TP18

(anti-mite pour usage domestique).

Date de péremption : 4 ans avant ouverture,
à partir de la date de fabrication mentionnée
sur le sachet.

N° de lot :

voir inscription sur l'emballage.

Nom commercial : KAPO Pastilles anti-mites
anti-acariens

Fabriqué en UE

RE.IE.VI. S.p.A. Via Postamia, 1

46040 Rodigo (MN) Italy

Tél : 0039 0376 684011

www.relevi.it, info@relevi.it

S.A.S. BRUNEL

CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL cedex

www.kpro-insecticides.com

0 806 601 101

Service gratuit
+ prix appel



0 806 601 101

Service gratuit
+ prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepôt logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification

